



# Bulletin d'Inscription

## Saison 2021-2022

Nom de l'élève : ..... Classe scolaire : .....

Prénom de l'élève : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone 1 : ..... Téléphone 2 : .....

Email de l'élève : .....

L'élève est

Homme

Femme

Majeur(e)

Mineur(e)

Coordonnées des parents (nom, adresse, téléphone portable, email)

.....

.....

.....

Je m'inscris à l'atelier du (cochez une seule case)

Lundi 20h00 – 23h00 (Adultes)

Mardi 17h30 – 19h00 (Enfants)

Mardi 19h00 – 20h30 (Ados)

Mercredi 15h00 – 16h30 (Enfants)

Mercredi 16h45 – 18h15 (Pré-ados)

Je règle mon inscription en (cochez une seule case)

Atelier Théâtre -18 ans

1x = 220€

2x = 2x110€

3x = 2x75€ + 1x70€

6x = 5x36€ + 1x40€

8x = 7x28€ + 1x24€

Atelier Théâtre Adultes

1x = 350€

2x = 2x175€

3x = 2x115€ + 1x120€

6x = 5x60€ + 1x50€

8x = 7x45€ + 1x35€

\*Tous les chèques sont à remettre à l'inscription. Encaissement le 5 de chaque mois.

Pour les mineur(e)

- J'autorise mon enfant à rentrer seul après l'atelier

OUI

NON

Si NON, qui viendra chercher mon enfant ? .....

- Je donne mon accord pour que mon enfant soit éventuellement

photographié et/ou filmé lors des séances hebdomadaires de travail ou des stages

OUI

NON

En revanche, j'ai bien noté que dans le cadre d'une représentation publique, les participants du spectacle de fin d'année pourront être photographiés et/ou filmés.

J'autorise l'Association à publier les photos et/ou vidéos sur lesquelles j'apparais/apparaît mon enfant sur le site internet [www.tousenscene-bda78.fr](http://www.tousenscene-bda78.fr). Je n'exige de sa part aucune contrepartie financière.

A Bois d'Arcy, le

Signature d'un des parents



# REGLEMENT INTERIEUR

*Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les règles de fonctionnement de l'Association Théâtrale Tous EN SCENE. Il sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.*

## 1. LES ATELIERS

### 1.1 Adhérents

Les ateliers théâtre de l'Association Tous EN SCENE s'adressent à tout public dès l'âge de 8 ans. Les adhérents sont répartis par groupe de 12 à 15 pers. en fonction de tranches d'âges définies par les Directeurs d'ateliers.

### 1.2 Périodicité

Les ateliers sont hebdomadaires d'octobre à mai. Ils respectent un calendrier établi par le bureau de l'Association, et distribué aux élèves en début d'année, hors vacances scolaires et jours fériés.

### 1.3 Présence et engagement

Le théâtre est une activité collective qui demande assiduité et ponctualité. L'absence d'un participant perturbe le travail de ses partenaires, à qui il donne habituellement la réplique.

Dès l'inscription, la présence de chaque élève devient donc obligatoire à chaque séance, ainsi qu'au spectacle de fin d'année mis en scène avec chacun des élèves, et qui repose sur l'implication de tous.

Par ailleurs, le théâtre demandant attention et concentration, l'utilisation des téléphones portables pendant la séance de travail est interdite. Les téléphones devront être éteints ou au minimum en mode silencieux.

### 1.4 Absence

Toute absence devra être signalée au Directeur d'atelier avant le début de la séance par téléphone, SMS ou email. En cas d'absences fréquentes et récurrentes, l'Association se réserve le droit d'exclure l'élève pour le reste de l'année scolaire.

### 1.5 Responsabilité

Les ateliers ont lieu dans des locaux de la Municipalité de Bois d'Arcy, gracieusement mis à disposition de l'Association Tous EN SCENE. Chaque adhérent est dans l'obligation de respecter son environnement de travail : locaux, matériels, costumes, intervenants et partenaires. En cas de non-respect d'un de ces éléments, et sur recommandation du Directeur d'atelier, l'élève pourra être inéligible à sa réinscription.

L'utilisation des téléphones portables pendant la séance de travail étant interdite, l'Association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou endommagement.

Par ailleurs, il relève de la responsabilité des parents d'assurer la sécurité de leurs enfants en dehors des horaires des ateliers. Les Directeurs d'ateliers n'assurent aucune surveillance à l'extérieur de la salle de travail. En cas de problème, l'Association Tous EN SCENE ne pourra être tenue pour responsable.

### Enfants mineurs :

A l'inscription d'un enfant mineur, les parents doivent signaler si l'enfant est autorisé à rentrer chez lui seul après l'atelier théâtre. Dans le cas contraire, les parents s'engagent à récupérer leur enfant, et sont attendus devant la porte de la salle 5 mn avant la fin de la séance de travail, afin que l'enfant ne soit pas livré à lui-même.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle ou de covoiturage, les parents devront impérativement communiquer au Directeur d'atelier les coordonnées de la personne qui récupérera l'enfant. Aucun Directeur d'atelier ne laissera partir un enfant sans l'autorisation express d'un des parents.

## 2. INSCRIPTION ET REGLEMENT

### 2.1 Inscription

L'inscription est définitive, et valable pour l'année entière d'Octobre à Mai. Elle est validée par la réception du règlement dans sa totalité. Cependant en cas d'indécision, un nouvel inscrit peut bénéficier d'une première séance



# REGLEMENT INTERIEUR

de découverte. Afin de lui garantir une place au sein du groupe, son règlement sera pris en caution, et restitué ultérieurement si besoin.

## 2.2 Liste d'attente

Une liste d'attente est constituée jusqu'à la fin du mois d'Octobre. Un remplacement en cours d'année est toujours possible, selon les modalités arrêtées par le Bureau de l'Association, et en concertation avec les Directeurs d'ateliers.

## 2.3 Règlement

Le règlement de la cotisation annuelle doit être remis dès l'inscription afin de valider cette dernière. Néanmoins, il peut être établi en 1, 2, 3, 6 ou 8 chèques différents, encaissés le 5 de chaque mois. Le 1<sup>er</sup> encaissement aura lieu en Octobre.

## 2.4 Abandon ou désistement

En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement de cotisation ne sera fait, à l'exception d'un cas de force majeure (protocole médical, déménagement +50 kms...).

Dans ce cas uniquement, le bureau de l'Association pourra accorder un remboursement partiel de la cotisation, au prorata du nombre de séances restantes.

## 3. DROIT A L'IMAGE

### 3.1 Dans le cadre des ateliers hebdomadaires

Les élèves pourront être photographiés ou filmés dans le cadre des séances de travail. A ce titre, une autorisation spécifique est demandée aux parents sur le bulletin d'inscription.

### 3.2 Dans le cadre du spectacle de fin d'année

A l'occasion de la représentation théâtrale publique de fin d'année, l'ensemble des participants seront photographiés et/ou filmés par des parents, par des membres de l'Association théâtrale Tous EN SCENE ou par des photographes indépendants.

A cet effet, les parents autorisent la publication des photos et/ou vidéos des représentations de fin d'année sur le site internet [www.tousenscene-bda78.fr](http://www.tousenscene-bda78.fr) de l'Association Tous EN SCENE, et n'exigent aucune contrepartie financière. Les photos du site internet sont protégées et non téléchargeables.

## 4. AUTRES

### 4.1 Stages

Les stages ponctuels organisés par l'Association Tous EN SCENE seront ouverts à tous (non adhérents compris), et feront l'objet d'une cotisation particulière.

### 4.2 Volontariat

Dans le cadre du spectacle de fin d'année, les parents volontaires pourront être associés à l'encadrement des plus jeunes élèves.

A Bois d'Arcy, le .....

Signature d'un des parents

Précédé de la mention « Lu et approuvé »